

régionaux dans la conduite de leurs activités. Les deux aspects sont complémentaires et leur réunion produit une façon sensée et approfondie d'envisager la complexité des activités du ministère.

Le sous-secrétaire et le sous-secrétaire associé se partagent la responsabilité globale de la politique et la direction des affaires du ministère. Ils forment, avec les sous-secrétaires adjoints, une équipe dont relèvent les principaux domaines de la politique étrangère.

Afin de permettre à la haute administration de se consacrer entièrement à l'élaboration et à l'orientation de la politique du ministère, la gestion des activités courantes a été confiée aux directeurs généraux des Bureaux. Le ministère est ainsi en mesure d'assurer le plein emploi de ses ressources en personnel et de fournir à l'administration, malgré la rapidité avec laquelle les événements se succèdent, le genre de renseignements et d'options politiques dont le Gouvernement a besoin pour profiter des conjonctures mondiales. La caractéristique la plus frappante de cette nouvelle structure est donc la décentralisation et l'utilisation d'un système de planification et de gestion par pays.

La décentralisation a permis aux échelons supérieurs de l'administration de se consacrer à la politique sans perdre de vue les opérations connexes. Les sous-secrétaires d'État adjoints peuvent maintenant plus facilement aborder des problèmes précis avec les gouvernements étrangers, entreprendre des tâches spéciales dans des régions du monde qui présentent pour eux un intérêt particulier, maintenir des contacts étroits avec d'autres ministères qui s'occupent de nos activités internationales à l'étranger, et assister à des conférences tant au Canada qu'à l'extérieur. Ils peuvent également diriger des équipes spéciales ou des groupes de travail qui s'attaquent à d'importantes questions internationales.

Il est permis de croire que les structures décrites ci-dessus conviennent à l'élaboration de la politique étrangère et à la conduite des opérations du Gouvernement à l'étranger telle qu'elle devra se faire au cours des années à venir.